

Communiqué de presse

Lundi 5 octobre 2026

Violents orages dans le secteur de Peyrehorade **La MSA Sud Aquitaine mobilisée aux côtés des kiwiculteurs sinistrés**

À la suite du violent épisode climatique survenu les 23 et 24 août derniers, qui a entraîné la destruction partielle ou totale de l'outil de travail de nombreux agriculteurs du secteur de Peyrehorade, la MSA Sud Aquitaine s'est pleinement mobilisée pour accompagner les exploitants sinistrés. À travers sa démarche d'« aller-vers », la MSA a renforcé les contacts avec les professionnels concernés et déployé ses dispositifs d'accompagnement. Une enveloppe de 50 000 € est également mobilisée afin de proposer une aide au renfort aux kiwiculteurs les plus fragilisés.

Le dispositif crises agricoles immédiatement mobilisé

Dès les premiers jours suivant les intempéries, la Cellule dédiée aux crises agricoles a été activée.

Point d'entrée unique pour les exploitants, les employeurs et les salariés agricoles, ce dispositif permet de bénéficier d'un accompagnement adapté (économique, social voire psychologique, études des droits).

Contact : Tél : 05 59 80 64 84 - adresse mail : criseagricolemsa.blf@sudaquitaine.msa.fr

Une démarche d'«aller-vers» pour rester au contact des professionnels

Afin de faire connaître les dispositifs d'accompagnement et de réaffirmer la présence de la MSA sur le terrain, **près de 600 mails** ont été adressés aux chefs d'exploitation, employeurs de main-d'œuvre, maires, délégués MSA et France Services des secteurs touchés par les intempéries.

Par ailleurs, **60 appels sortants** ont été réalisés par la cellule crise de la MSA auprès des exploitants agricoles de la commune de Peyrehorade. Ces échanges ont permis aux agriculteurs de faire part de leurs difficultés et de leurs interrogations, notamment concernant le paiement des cotisations, les possibilités de prise en charge ou encore les plans d'apurement.

Les chefs d'exploitation relevant du régime fiscal du réel sont également invités à se rapprocher de leur comptable afin d'étudier les différents leviers susceptibles d'être mobilisés, notamment le passage en assiette année N-1 ou une demande de modulation des cotisations.

Une réunion d'information et d'échanges organisée sur le terrain

À l'initiative des délégués MSA du canton Orthe et Arrigans, une **réunion d'information et d'échanges** s'est tenue le jeudi 10 septembre à Cauneille, en présence d'une quarantaine de personnes.

Cette rencontre a permis de répondre aux interrogations des agriculteurs, de présenter les dispositifs d'aide économique et les solutions d'accompagnement social et d'accès aux droits, et d'orienter les personnes concernées vers les différents services de la MSA : services contentieux, Cellule mal-être, conseil en protection sociale, action sanitaire et sociale, etc.

Cette réunion a par ailleurs permis de questionner les adhérents sur leurs besoins.

Une aide au renfort dédiée aux kiwiculteurs sinistrés

Plusieurs semaines après les intempéries, de nombreux kiwiculteurs restent mobilisés dans leurs vergers pour tronçonner et évacuer les bois, redresser les pieds couchés encore viables et remettre les cultures en état.

Pour nombre d'entre eux, l'avenir de l'exploitation reste incertain. Les pieds de kiwi fragilisés peuvent produire de nouveaux bourgeons, mais leur capacité à résister à l'hiver et aux éventuelles gelées de printemps demeure une source d'inquiétude.

Afin de soutenir les kiwiculteurs les plus fragilisés dans cette période, les administrateurs de la MSA Sud Aquitaine ont acté, lors du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS) du 24 septembre dernier, l'ouverture d'une enveloppe de 50 000 €.

Cette enveloppe permettra de proposer une **aide au renfort**, destinée à soutenir les exploitants dans les travaux nécessaires à la remise en état de leur exploitation.

Cette prestation est accordée sur évaluation sociale, dans la limite de 35 heures par producteur, et est disponible jusqu'au **31 décembre 2026**.

Contact : Accueil social téléphonique 05 59 80 98 99 du lundi au vendredi de 9h à 12h.